



Chers Mouhetines, Chers Mouhetins,

Une année chase vite la précédente et son cortège de bonnes et mauvaises nouvelles.

A l'aube de cette nouvelle année, je souhaite vous retracer les principaux faits marquants de 2018 et vous exposer nos projets pour 2019.

Nos réalisations :

La fin des travaux de transformation de l'ancienne Poste en logement d'habitation.

La rénovation de la salle des fêtes.

La rénovation de nos salles de classe.

Le remplacement de notre camion.

Nos projets :

La rénovation d'une partie du parc locatif

La mise en place de l'éclairage public dans certains hameaux

La réfection de la route de la cascade

Le nettoyage de l'intérieur de l'église (colonisée par un champignon)

Le démoussage de la toiture et des contreforts de l'église

- Edito 2-3
- Vie Municipale 4-5-6
- Le comité des fêtes 7-8-9
- Les associations 10
- Etat civil / En cas d'urgence 11
- Sécurité..... 12-13
- La page du Symctom..... 14-15
- Infos pratiques 16

La cérémonie des vœux qui s'est déroulée le samedi 5 janvier 2019, a permis de mettre à l'honneur plusieurs mouhetins.

Trois personnes ont été récompensées au titre du concours des maisons fleuries, initié par le Conseil Départemental :

- Mme Arlette AUGER
- Mme Odette PETOLON
- Mme Isabelle TOURATIER

Deux jeunes ont également été récompensés suite à l'obtention du baccalauréat :

- Alexis GRAZON
- Baptiste GUILLOU

Je tiens à remercier tous les dirigeants et bénévoles de nos associations, sans lesquelles la vie sociale et culturelle de notre commune serait bien terne.

Je remercie également toute l'équipe municipale, adjoints, conseillers et employés pour leur engagement, leur dévouement et tout le travail accompli.

Enfin, je voudrai vous souhaiter, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une bonne et heureuse année ! Que 2019 soit signe de joie, santé, sérénité et réussite !





Achat camion benne



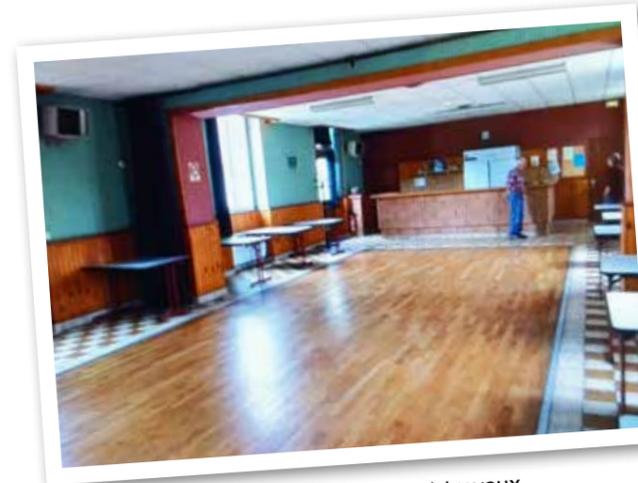
Renault 130 DXI MAXITY 17 869€
Reprise Renault Master 600€

Travaux salle des fêtes

| Dépenses T.T.C | | Recettes T.T.C | |
|-------------------------------|----------------|--|----------------|
| Peinture | 11 132,91€ | Subvention D.E.T.R. (26 %) | 4 940€ |
| Electricité | 2 801,27€ | Subvention Conseil Départemental "FAR" | 9 112€ |
| Dessus bar, credence et scène | 9 340,47€ | | |
| Protection mur | 1 098,00€ | Autofinancement | 11 076€ |
| Mobilier | 755,79€ | | |
| Total T.T.C. | 25 128€ | Total T.T.C. | 25 128€ |

Isolation et redistribution logement Ancienne Poste

| Dépenses T.T.C | | Recettes T.T.C | |
|---------------------|----------------|---|----------------|
| Travaux | 69 190€ | Subvention D.E.T.R. (26 %) | 17 854€ |
| Etude thermique | 1 080€ | Subvention Conseil Départemental « 1 commune 1 logement » | 15 200€ |
| | | Subvention régionale « Plan isolation » | 8 962€ |
| | | Soutien Local | 14 200€ |
| | | Autofinancement | 14 054€ |
| Total T.T.C. | 70 270€ | Total T.T.C. | 70 270€ |



La salle des Fêtes avant travaux



La salle des Fêtes après travaux



Inauguration Salle de Classe



Inauguration Ancienne Poste

Travaux salle de classes

| Dépenses T.T.C | | Recettes T.T.C | |
|---------------------|----------------|--|----------------|
| Peinture murs | 11 133€ | Subvention Conseil Départemental "FAR" | 9 112€ |
| Sols | 10 936€ | | |
| | | Autofinancement | 12 957€ |
| Total T.T.C. | 22 069€ | Total T.T.C. | 22 069€ |



Le conseil municipal, dans le cadre de l'action sociale, a décidé d'organiser différents ateliers afin d'améliorer votre quotidien.

Les ateliers proposés sont les suivants :

- Prévention des vols en milieu rural (en partenariat avec la Gendarmerie)

Nous proposons également 1 autre atelier à destination des seniors :

- Atelier mémoire

Cet atelier se fait en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole.

La mise en place des ateliers se faisant suivant le nombre de personnes intéressées, n'attendez plus et venez vous inscrire à la Mairie !
À très bientôt.

L'inscription sur les listes électorales : ce qui change en 2019

17 décembre 2018

Les lois Pochon-Warsmann du 1er août 2016 ont réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales, visant à simplifier le processus d'inscription pour les électeurs et de faciliter la gestion des listes électorales en créant un outil, le répertoire électoral unique, centralisant les listes électorales actualisées en temps réel.

Pour les électeurs

Le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre. Désormais, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6e vendredi précédant le scrutin. A noter qu'à titre dérogatoire, l'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes 2019 est possible jusqu'au 31 mars 2019.

De plus, la réforme a généralisé partout en France le téléservice, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr. Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

Les électeurs pourront dorénavant :

- s'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune
- s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant
- s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune
- vérifier, à partir de février 2019, sur service-public.fr, qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.
- Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire. Pour plus d'informations sur ce qui change pour les Français de l'étranger.

Composition du bureau

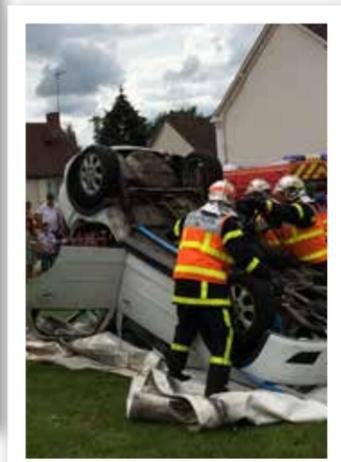
Président : Philippe TOURATIER
Vice-Présidents : Jean-Louis TOUZEAU & Françoise JAMBUT
Secrétaire : Pascale LAVILLONNIÈRE
Trésorier : Damien BARRE



Carnaval



Rétro mobile





14 juillet



Fête annuelle



11 Novembre



Soirée Beaujolais



- **Dimanche 24 février** : loto
- **Samedi 06 avril** : Soirée déguisée cochon de lait
- **Dimanche 12 mai** : randonnée
- **Dimanche 16 juin** : Rassemblement de voitures anciennes
- **Dimanche 14 juillet** : pique-nique républicain
- **Dimanche 18 août** : Course cycliste triangle Berry Sud
- **Dimanche 01 septembre** : fête annuelle avec vide grenier (messe Saint Hubert, repas entrecôte midi et soir, vide grenier, course cycliste, défilé de chars, animations et feu d'artifice en soirée)
- **Dimanche 27 octobre** : loto
- **Samedi 23 novembre** : Soirée beaujolais / cabaret

dates à retenir

Familles Rurales

Dimanche 8 Décembre : Repas des adhérents
Réunion mensuelle chaque dernier mercredi du mois
sauf juillet, août et décembre



Repas des Aînés



Société Communale de Chasse

Composition du nouveau bureau

Président : Christian VINCENT
Vice-président : Daniel JAMBOU
Trésorier : Franck IMBERT
Secrétaire : Patricia DELAUNE
Membres : Julien DELORME - Jean-Luc FINET - Aurélien IMBERT



Société de Pêche le Devon

Samedi 15 juin : Concours de pêche des enfants à l'écluse des Morins



Du jeudi 06 juin au lundi 10 juin 2019
Festiv'en Marche, Festival de la chanson française

Etat civil 2018



NAISSANCE

Clara NADAUD, le 24 novembre 2018
Lotissement Maurice Denis

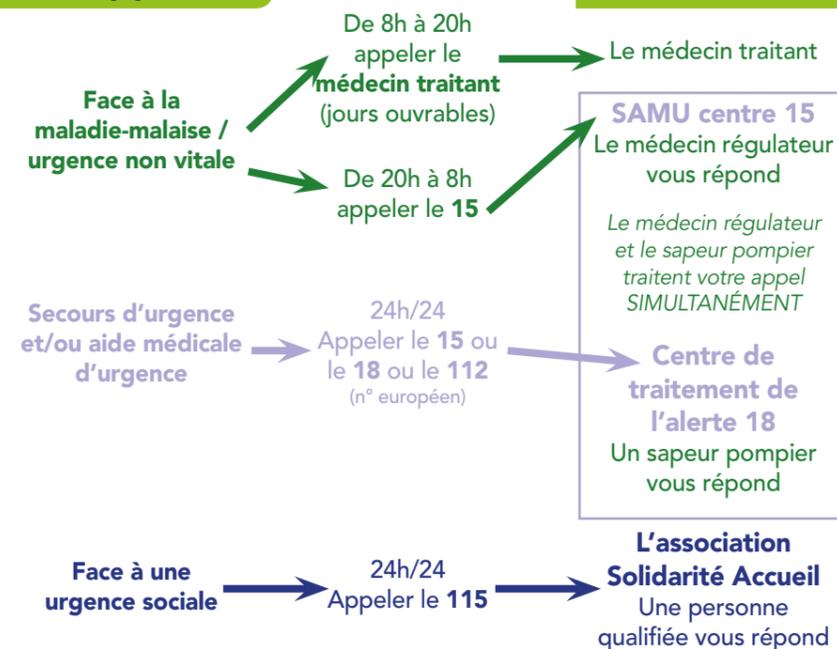


DÉCÈS

Solange PHILIPPON née COURET, Lacoux - le 05 janvier 2018
Louis HUBERSON, Rhodes – le 25 janvier 2018
Monique BAILLY née MAURY, L'Aumône – le 04 avril 2018
Gilles COURET, La Bazonnerie – le 20 avril 2018
Stanislaw GWOZDZ, L'Aumône – le 21 mai 2018
Aline ALLILAIRE, L'Aumône – le 10 août 2018
Roger BAILLY, L'Aumône – le 13 septembre 2018
Paulette PEROT née TREMBLAIS, Faon – le 06 octobre 2018

En cas d'urgence...

Qui appeler ?



Qui répond ?

Dans tous les cas, une réponse adaptée

- Un conseil médical
- Une consultation médicale dans un lieu défini
- Un ambulancier professionnel
- Une équipe médicale du service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) et/ou des moyens sapeurs pompiers
- Une équipe médico-sociale (écoute évaluation orientation)

Pour mémoire : le numéro d'urgence des forces de sécurité (Police ou Gendarmerie) est le **17**

Une bonne alerte, c'est... PRÉCISER CALMEMENT LES POINTS SUIVANTS :

- Votre identité et votre n° de téléphone
- Le lieu exact de la détresse
- Le motif de l'appel

Retourner auprès de la ou des victimes en attendant l'arrivée des secours

Pour conserver leur efficacité N'ABUSEZ PAS DES NUMÉROS D'URGENCES

Le 15 et le 18 ne doivent pas être utilisés pour obtenir des soins médicaux non urgents pour lesquels le médecin traitant ou le médecin de garde doit être appelé en priorité (entre 8h et 20h).

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

AU QUOTIDIEN



Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.



Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur Internet :

- Si vous habitez Paris ou la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr
- Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- interdisez l'accès des lieux

Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps,

vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

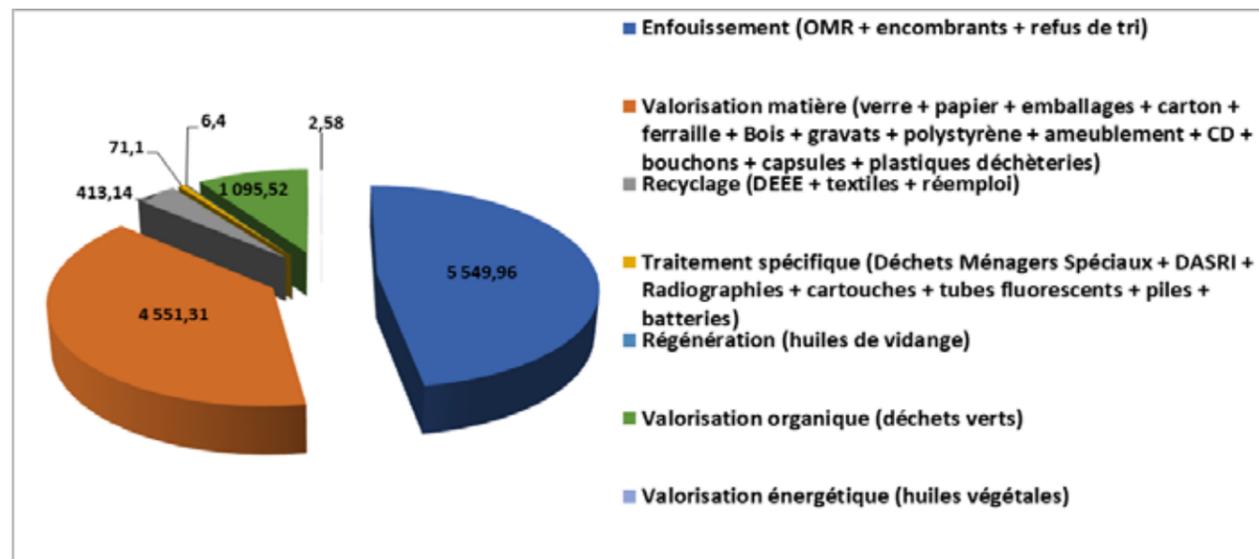
Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

Les numéros utiles : Composez le 17

- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés :
- SFR : 10 23
- Orange : 0 800 100 740
- Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Du côté de nos déchets

Que deviennent nos déchets ménagers ?



En 2017 ce sont près de 11 700 T de déchets qui ont été collectés en porte à porte et sur les déchèteries du Symctom. Plus de la moitié de ces déchets ont été valorisés mais 5 550 T sont encore destinées à être enfouies. Ces chiffres traduisent l'intérêt à la fois écologique et économique pour les habitants du territoire à appliquer les consignes de tri et à œuvrer autant que possible à la diminution des déchets ménagers.

Un travail payant

Depuis 2007, dans le but de limiter les quantités d'encombrants qui finissent en centre d'enfouissement, de nombreuses filières de valorisations ont été mises en place par la collectivité. Parmi ces filières on trouve les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), le textile, le bois, le polystyrène, les déchets d'ameublement, les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), le réemploi ou encore les plastiques durs et plastiques souples sur les déchèteries.

Ce travail a permis de diminuer de plus de 60 % les volumes d'encombrants enfouis, passant ainsi de 1 888 T en 2010 à 748 T en 2017 !

1 060

C'est le nombre de poules qui ont été distribuées à des usagers volontaires depuis le lancement de l'opération "Mes déchets pour des œufs" en 2015. Le but est de diminuer les volumes de déchets enfouis en détournant les déchets organiques des sacs noirs qui seront ainsi consommés par les volatiles qui peuvent manger jusqu'à 150 kg/an de déchets alimentaires.

424 000 €

C'est le coût payé par la collectivité pour l'enfouissement des sacs noirs et des encombrants en 2017

Les balades éco citoyennes

Le Symctom a organisé plusieurs balades éco citoyennes. Le principe consiste à faire ramasser, par des élèves accompagnés d'ânes bâtés, les déchets le long d'un parcours prédéfini. Cette action, organisée en partenariat avec le foyer de vie de Le Blanc, a un fort attrait pédagogique auprès des enfants et des passants rencontrés sur le parcours.



Balade éco citoyenne à Le Blanc avec la classe de CP de la ville haute

Un doute, une question ?

N'hésitez pas, appelez les services du Symctom ou consultez notre site internet (www.symctomleblanc.fr) !

☎ 02 54 28 12 00 ☎ 02 54 28 12 03 ✉ centredetrileblanc@orange.fr

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

CALENDRIER 2019 DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (SACS JAUNES ET SACS NOIRS) POUR LES SEMAINES CONCERNEES PAR UN JOUR FERIE

Afin d'assurer le service du ramassage des ordures ménagères sur la totalité du territoire tout au long de l'année, le SYMCTOM doit procéder à quelques modifications pour les semaines qui renferment un jour férié.

Cette année ce sont dix semaines qui seront concernées par une modification des jours de passage pour la collecte des sacs jaunes et noirs :

| | | COLLECTE |
|--------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Jour de l'an | Mardi 1 ^{er} janvier | Lundi 31 décembre |
| Pâques | Lundi 22 avril | Mardi 23 avril |
| La fête du travail | Mercredi 1 ^{er} mai | Lundi 29 avril |
| La victoire 1945 | Mercredi 8 mai | Lundi 6 mai |
| L'Ascension | Jeudi 30 mai | Lundi 27 mai |
| La Pentecôte | Lundi 10 Juin | Mardi 11 juin |
| L'Assomption | Jeudi 15 août | Lundi 12 août |
| La Toussaint | Vendredi 1 ^{er} novembre | Lundi 28 octobre |
| Armistice | Lundi 11 novembre | Mardi 12 novembre |
| Noël | Mercredi 25 décembre | Lundi 23 décembre |

Tél. : 02 54 28 12 00 / Fax : 02 54 28 12 03 / centredetrileblanc@orange.fr



Secrétariat de mairie

Tél : 02 54 47 55 12

Fax : 02 54 47 66 86

E mail : mairie.mouhet@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi :

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00

Agence Postale Communale

Tél : 02 54 47 56 18

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45

Déchetterie

Le Rasimier, 36170 LA CHATRE LANGLIN,

Horaires les lundi, mercredi et samedi

de 9 h à 11 h 45 et 14 h à 16 h 45

Tarifs de location et conditions d'utilisation des salles communales

Par délibération n°2016-09-23-02 en date du 23 septembre 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location des différentes salles communales, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit ;

• **Salle des fêtes :**

- 90 € aux habitants de la commune,

- 150 € aux personnes extérieures à la commune ;

- 50 € pour la location de la cuisine de la salle des fêtes ;

• **Salle Bernard Lapeyre : 50 €**

• **Grange Fernand Maillaud :**

- 120 € aux habitants de la commune ;

- 170 € aux personnes extérieures à la commune.

Une caution de 100 € sera demandée. Un état des lieux sera établi le lundi matin afin de juger de la restitution ou non de la caution.

Un forfait pour le chauffage lors de la location des différentes salles est maintenu au tarif de 10 € par jour, pour la période du 15 octobre au 15 avril.

Les différentes salles communales ainsi que les cuisines sont prêtées gratuitement à chaque association communale pour leurs manifestations.